

(1)

(N° 190.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 MAI 1870.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. DE ROSSIUS.

I

Demande du sieur Joseph-Georges MATHIEU.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 19 février 1847.

Le 16 mai 1862, il s'est engagé pour un terme de huit années au 6^e régiment de ligne. Il est sergent-major depuis deux ans.

Sa conduite est exemplaire. Aussi ses chefs lui ont-ils confié les fonctions de moniteur général de l'école régimentaire.

Il est donc digne de la faveur qu'il sollicite.

Ajoutons qu'il appartient à une famille honorable et qu'il a promis d'acquitter le droit d'enregistrement.

Votre commission conclut, en conséquence, à la prise en considération de sa demande.

Le Rapporteur,
F. DE ROSSIUS.

Le Président,
H. DE BROUCKERE.

II

Demande du sieur François-Guillaume JACOBS.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Maestricht, le 22 septembre 1834, d'un père hollandais et d'une mère belge. Depuis son enfance, il habite Namur. Il y exerce la profession d'horloger.

Les meilleurs renseignements sont donnés par les autorités sur la conduite et la moralité du sieur Jacobs.

En 1859, il s'est marié. Sa femme est Belge et lui a donné un enfant.

Aux termes de l'art. 1^{er} de la loi du 30 décembre 1853, le pétitionnaire ne serait point soumis à payer le droit d'enregistrement établi par la loi du 15 février 1844.

Votre commission estime qu'il y a lieu de réserver à sa demande un favorable accueil.

Le Rapporteur,
F. DE ROSSIUS.

Le Président,
H. DE BROUCKERE.

III

Demande du sieur Jean-François ÉTIENNE.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Bütgenbach (Weismes) en Prusse, le 14 mars 1844. Il est cultivateur et habite la Belgique depuis près de vingt ans, ses parents étant venus, en 1851, s'établir à Vérifontaine, commune de Jathay.

Les meilleurs renseignements sont donnés sur le compte de cette famille par les autorités qui ont été consultées; elles s'accordent toutes pour faire l'éloge de sa moralité et des laborieux efforts qui lui ont permis de conquérir une situation prospère.

Le frère du pétitionnaire, Jean-Baptiste Étienne, actuellement garde général des chasses de Monseigneur le comte de Flandre, a obtenu la naturalisation il y a quelques années.

Votre commission pense qu'il y a lieu d'accorder la même faveur à Jean-François. Il a promis d'acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement. Nous concluons à la prise en considération de sa demande.

Le Rapporteur,
F. DE ROSSIUS.

Le Président,
H. DE BROUCKERE.